

Présente à la séance : Madame Christelle Hyacinthe pour la prise de notes.

Début de la séance 21h00

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Thierry Leguevaques

Présents : Monsieur Thierry Leguevaques, Monsieur Alain Rivière, Madame Isabelle Barientos, Madame Laure Fauran, Monsieur David Almond, Monsieur Guillaume Blanc, Monsieur Michel Sibrac et Monsieur Christophe Souyri.

Absentes : Madame Elodie Bordeneuve (pouvoir Monsieur Thierry Leguevaques), Madame Marina Granier (pouvoir Madame Isabelle Barientos) et Madame Floriane Calvet (pouvoir Monsieur Alain Rivière)

Secrétaire : Madame Lysiane Tardieu

ODJ :

- Renouvellement du CDD de l'agent postal
- Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
- Acquisition et vente de terrains
- Lecture et Vote du Budget Primitif 2026
- Désignation des délégués appelés à siéger au SYADEN
- Désignation des délégués appelés à siéger au CSCIEP
- Questions diverses

① **Renouvellement du CDD de l'agent postal**

Article L2122-4

Pour assurer le remplacement momentané d'agents publics, l'Etat et ses établissements publics à caractère administratif peuvent recruter des agents contractuels dans les cas suivants :

1° Lorsque les agents de l'Etat sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ;

2° Lorsque les agents de l'Etat sont indisponibles en raison d'un congé régulièrement accordé en application du présent code.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée. Il est renouvelable par décision expresse, jusqu'à la date de retour de l'agent public à remplacer.

CDD 18h hebdomadaire d'une durée d'un an a compté du 12-05-2026

Le conseil après avoir délibéré déclare le contrat renouvelable d'une durée maximale de 6 ans.

Question de Monsieur Christophe Souyri : « Est-ce que l'agence postale est vouée à disparaître ? »

Réponse de Monsieur Thierry Leguevaques : « Pour l'instant non. »

La poste donne une subvention de 12550 euros par an pour le fonctionnement du bureau de poste.
Le CA du bureau est de 2500 euros environ par an.

NB : Maire de Labastide d'Anjou responsable des service postaux sur le département de l'Aude

Pas d'observation ni de question

Vote : 0 contre, 0 abstention, 11 pour. Adopté à l'unanimité

② Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Article L2123-23

Les maires des communes ou les présidents de délégations spéciales perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20 le barème suivant :

Population (en habitants)	Taux (en % de l'indice)
Moins de 500	28,1
De 500 à 999	44,3

Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire.

L'indemnité de fonction versée aux maires des communes de 100 000 habitants et plus peut être majorée de 40 % du barème prévu au deuxième alinéa, à condition que ne soit pas dépassé le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux membres du conseil municipal hors prise en compte de ladite majoration.

	Taux en % IB	Taux max % IB	Salaire brut mensuel €	Echéance
Maire	17	28,1	662 (698,79 en calcul)	Trimestriel
Adjointe1	8	10,89	284 (328,84 en calcul)	Annuel
Adjoint 2	8	10,89	284 (328,84 en calcul)	Annuel
Charge de délégation	8	10,89	284 (328,84 en calcul)	Annuel

Pas d'observation ni de question

Vote : 0 contre, 0 abstention, 11 pour. Adopté à l'unanimité

③ Acquisition et vente de terrains

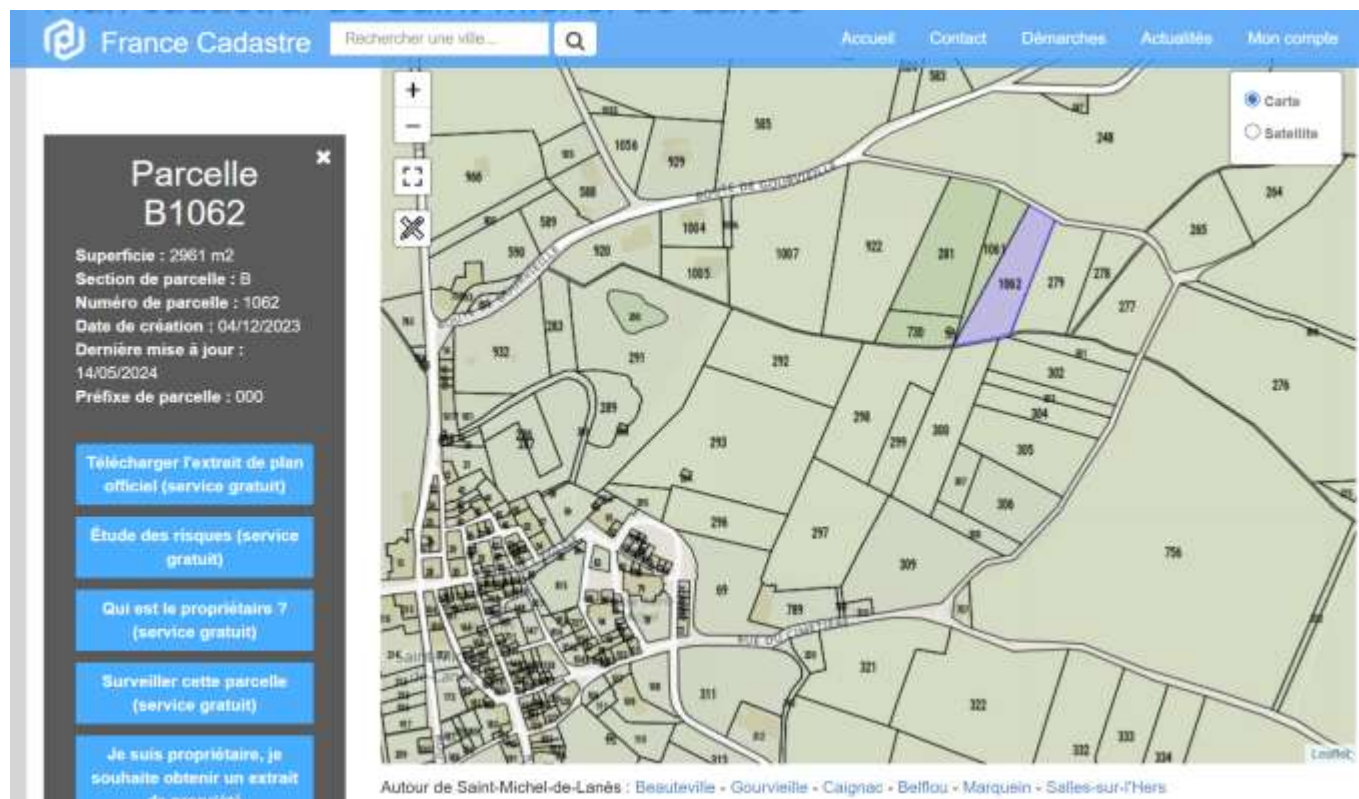
3-1 Acquisition de terrains

La communauté de commune a acheté les parcelles suivantes pour le projet de station d'épuration :

B281 (4787 m²), B730 (1315 m²), B731 (13 m²) et B1061 (1430 m²)

La commune propose d'acheter la parcelle B1062 (2961 m²) pour le prix de 5000 € (soit 16 886.2 €/hectare) pour le projet Pumptrack.

Tout comme les 4 parcelles destinées à la station d'épuration, cette dernière appartient à Monsieur Jacques Asset, habitant au 3 rue de la liberté .



3-1 Vente de terrain



Vente à Monsieur Asset de la Parcelle B35 de 15m² pour 30 € (soit 20 000 €/hectare)

Pas d'observation ni de question

Vote : 0 contre, 2 abstentions de Monsieur David Almond et Madame Laure Fauran, 9 pour. Adopté à la majorité

④ Lecture et Vote du Budget Primitif 2026 (en Pièce jointe).

Question de Monsieur David Almond : « A quels travaux correspondent les restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) = 114948,80€ ? »

Réponse de Mr Thierry Leguevaque : « il s'agit du reste des travaux à réaliser pour la sécurisation de la descente de Caignac. Une partie de ce montant est destinée à liquider les travaux déjà réalisés (à payer l'entreprise »

⑤ Désignation des délégués appelés à siéger au SYADEN (Syndicat Audois d'énergies & du numérique)

Titulaire : Monsieur Alain Rivière

Suppléant : Monsieur Thierry Leguevaques

Pas d'observation ni de question

Vote : 0 contre, 2 abstentions de Monsieur David Almond et Madame Laure Fauran, 9 pour. Adopté à la majorité

⑥ Désignation des délégués appelés à siéger au CSCIEP (Energie de la Piege)

Titulaire : Madame Isabelle Barientos

Question de Madame Laure Ferran : Qu'en est-il du suppléant ?

Réponse de Monsieur le Maire : Pas besoin de suppléant

Pas d'observation ni de question

Vote : 0 contre, 0 abstention, 11 pour. Adopté à l'unanimité

⑦ Questions diverses

- Monsieur Philippe Greffier a été réélu Président de la Communauté de Communes
- Monsieur Alain Rivière représentera Monsieur le Maire mardi prochain à l'association ASAC de Salles sur l'Hers qui est à l'initiative de l'Habitat regroupé "Au fil de l'Hers" et qui suit les travaux de la future MARPA de Salles sur l'Hers.
- Demande de Monsieur le Maire à Monsieur le délégué au Bâtiment concernant la subvention de 500 € en nature (Loyer pour l'atelier de la maison Salafa) proposée à la Marela. Ce dernier répond qu'il n'a pas de nouvelles.
- Monsieur David Almond demande si Monsieur le Maire a des délégations octroyées à lui par le conseil Municipal ? Monsieur le Maire répond que non, et indique qu'aucune décision n'est prise sans passer devant le Conseil Municipal.

- Monsieur David Almond et Madame Laure Fauran réitère la volonté de l'opposition à travailler sur des projets ce à quoi Monsieur le Maire répond « qu'on travaillera avec 2 groupes, 1 groupe de la majorité et un groupe de l'opposition ».
- Monsieur le maire informe que lors du prochain conseil seront votées les commissions à bulletin secret.
- La gazette fera également l'objet d'un vote. ½ page sera consacrée à la communication du Conseil municipal. 9/11 de cette demi-page sera pour le groupe majorité et 2/11 pour le groupe d'opposition.

Ensuite Monsieur le maire, Thierry Leguevaques, lève la séance à 22h05